



COMMUNE DE
MONTREUX

PREAVIS No 08/2013
de la Municipalité au Conseil communal

relatif

aux comptes 2012 du
Fonds culturel Riviera

Date de la
séance de la commission intercommunale :

le mardi 21 mai 2013 à 18h30
à l'aula du collège Clos-Béguin, St-Légier

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2012 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^{ème} des communes partenaires (8 sur 10).

2. Cadre général

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

3. Comptes 2012

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à Fr. 48.-/habitant pour la législature 2002-2006. Dès le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant.

Pour 2012, la contribution des communes a été maintenue à Fr. 48.-/habitant.

Sur la base de la population au 31 décembre 2011, les contributions des communes pour 2012 représentent un montant de Fr. 3'626'544.-, auquel s'ajoutent le report du solde disponible au 31 décembre 2011 de Fr. 30'399.50, ainsi que la provision de Fr. 40'000.- pour les soutiens ponctuels annoncés en 2011. Le total des recettes pour 2012 s'élève par conséquent à Fr. 3'696'943.50.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de compétence du conseil administratif du fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux.

Au final, le montant global des subventions 2012 pour ces institutions s'est élevé à Fr. 3'558'253.50.

A cette somme, s'ajoute les subventions pour les soutiens ponctuels et aides à la création. Ainsi, en 2012, les montants suivants ont été versés:

- ⇒ Fr. 34'000.- correspondant aux soutiens ponctuels annoncés en 2011 ont été versés en 2012 pour la célébration des 20^e anniversaires du RKC et de la Fondation des arts et spectacles.
- ⇒ Fr. 64'000.- correspondant à 6 demandes de soutien ponctuel acceptées par le CA en cours d'année ont été versés pour : le Festival des Artistes de rue à l'occasion de leur 20^e anniversaire – le concours Tchaïkovski des jeunes musiciens 2012 – la Cie Prototype Status pour son spectacle « Don't panic » - la Cie Les Exilés pour son spectacle « Vendanges tardives – le Collectif Einzweidrei pour l'exposition « Apo-calyptse » - le comité pour un « Hommage à Robert Mermoud ».

A ces montants, s'ajoutent les charges relatives à l'administration, à la coordination et à la gestion du fonds, prestations effectuées par le Service des affaires intercommunales et dont le montant facturé s'élève à Fr. 35'000.- ; pour rappel, il s'agit d'un montant forfaitaire.

Les comptes 2012 font donc apparaître un total de charges de Fr. 3'691'253.50. Le solde disponible au 31 décembre 2012 est de Fr. 5'690.-.

Comme les années précédentes, le conseil administratif du Fonds et les municipalités proposent d'affecter ce solde pour des soutiens ponctuels en 2013.

4. Conclusions

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 08/2013 du 19 avril 2013 sur les comptes 2012 du Fonds culturel Riviera,

ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter les comptes 2012 du Fonds culturel Riviera.

Ainsi adopté le 19 avril 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

L. Wehrli

L.S.

C. Martin

Annexes :

- Rapport d'activités 2012 du Fonds culturel Riviera
- Comptes 2012 du Fonds culturel Riviera

Délégation municipale : Mme Edith Willi, Conseillère municipale.